



15ème législature

Question N° : 35293	De M. Boris Vallaud (Socialistes et apparentés - Landes)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et relance		Ministère attributaire > Économie, finances et relance
Rubrique > tourisme et loisirs	Tête d'analyse > Soutien à la filière thermale	Analyse > Soutien à la filière thermale.
Question publiée au JO le : 22/12/2020 Réponse publiée au JO le : 26/01/2021 page : 761		

Texte de la question

M. Boris Vallaud attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la situation de la filière thermale durement touchée par la crise sanitaire et économique. La filière thermale a connu une baisse d'activité de près de 70 % sur l'année 2020 et subit désormais les fortes répercussions économiques de cette baisse. Les établissements thermaux et les activités périphériques qui profitent du dynamisme économique insufflé par le tourisme thermal appréhendent l'année 2021 qui s'annonce difficile ; les nombreux emplois directs et indirects et non délocalisables sont ainsi menacés. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement prévoit de mettre en œuvre afin de pallier les conséquences économiques désastreuses de la crise sanitaire et de nature à favoriser le tourisme thermal et soutenir l'activité économique des stations thermales.

Texte de la réponse

Les risques potentiels de la crise sanitaire sur l'activité des établissements thermaux ont été très tôt identifiés par le Gouvernement. Dès le mois de mars, les représentants de la filière thermale ont été invités, en tant que membres à part entière, aux échanges conduits dans le cadre du comité de filière tourisme, où ils ont pu faire état de leurs difficultés. Leur appel à l'aide a été entendu, le Gouvernement a cherché à y répondre, et ce, de plusieurs façons. Outre le bénéfice des mesures générales d'accompagnement (prêt garanti par l'État -PGE-, report d'échéances de prêts, exonération possible de la cotisation foncière des entreprises...), dont ont pu bénéficier les entreprises implantées dans les stations thermales, le plan de soutien interministériel présenté par le Premier ministre le 14 mai, lors du 5ème Comité interministériel du tourisme (CIT) a accordé aux établissements thermaux (en tant qu'entreprises de bien-être), à leurs salariés régis par le code du travail, et aux entreprises travaillant en amont et en aval (hébergement, services de restauration, exploitation de casinos, blanchisseries-teintureries, entreprises de nettoyage...) des mesures de soutien renforcées (prise en charge à 100 % de l'activité partielle, exonération des charges sociales, extension du fonds de solidarité, bénéfice d'un PGE « saison »...). Par ailleurs, une enveloppe de 300 millions d'euros a été dédiée à la consolidation de la filière du thermalisme, de la montagne et de ports de plaisance. Enfin, au-delà des mesures d'urgence, fin novembre, le ministre en charge du tourisme, Jean-Baptiste Lemoyne a confié à Jean-Yves Gouttebel, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, une mission de réflexion sur le thermalisme en France et sur son devenir. Il lui a demandé de présenter d'ici la fin février des propositions sur les mesures de soutien du secteur sur le long terme.